

# BUDGET VILLE

## SYNTHESE DE LA DM N°2/2020

Les décisions modificatives ont pour but de réajuster en dépenses et en recettes les montants prévus initialement au budget primitif. Elles peuvent être votées tout au long de l'exercice et doivent respecter, comme pour le budget primitif, le principe de l'équilibre budgétaire.

Généralement, la décision modificative présentée dans le courant de l'automne est l'occasion d'intégrer au budget de la commune les différentes écritures d'ordre spécifiques aux règles de gestion de l'actif et de qualité comptable en partenariat avec la Trésorerie. Mais à la veille du 4ème trimestre de l'année, c'est aussi l'occasion d'actualiser les besoins de crédits au plus près des orientations de la municipalité.

Il convient également de rappeler que cette décision modificative n°2 fait suite à la DM n°1 adoptée en juillet dernier, laquelle permettait d'ajuster les crédits budgétaires au regard des conséquences de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le tableau suivant synthétise par section et par chapitre, la décision modificative n° 2 qui s'équilibre aux montants suivants :

- Section d'investissement : 277 640,00 €
- Section de fonctionnement : 297 430,00 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		-229 450,00 €
Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations		180 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 150,00 €	206 890,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	156 200,00 €	156 200,00 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €	-5 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		-31 000,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	89 500,00 €	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-58 890,00 €	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	40 000,00 €	
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	-18 320,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>277 640,00 €</b>	<b>277 640,00 €</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	-229 450,00 €	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	70 320,00 €	
Chapitre 013 : Atténuation de charges		10 550,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 890,00 €	66 150,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion	248 010,00 €	
Chapitre 66 : Charges financières	1 660,00 €	
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses		221 170,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers		-440,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>297 430,00 €</b>	<b>297 430,00 €</b>

## **L'INVESTISSEMENT : 277 640 €**

### **Les dépenses :**

Comme annoncé en introduction, les écritures d'ordre abondent majoritairement les crédits inscrits en dépenses d'investissement. Comptant pour près de 80 % des crédits supplémentaires, elles se répartissent entre opérations d'ordre de transfert entre sections et opérations patrimoniales :

- Les premières, prévues à hauteur de 66 150 € (chapitre 040), sont destinées principalement à ajuster les crédits nécessaires aux travaux en régie. Elles permettent ainsi de prendre en compte les annulations ou report de travaux, de corriger en plus ou en moins les travaux déjà achevés et d'inscrire les nouveaux travaux non prévus initialement. Dans le cas présent, nous pouvons souligner notamment, 13 500 € de crédits supplémentaires pour l'aménagement paysager du parc urbain du Grand Mail , une enveloppe de 25 000 € consacrée la réhabilitation complète d'une maison située avenue de la Gare, une somme de 15 500 € consacrée à l'installation de panneaux de publicité au stade de rugby et une enveloppe de 9 600 € pour la création d'une main courante aux vestiaires de la plaine de jeux. Les dépenses de ce chapitre sont égales aux recettes de fonctionnement inscrites au chapitre 042.
- Les secondes, qui sont des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, sont égales en dépenses et en recettes (chapitre 041). Elles correspondent au montant des intégrations des études et des annonces pour 156 200 €.

S'agissant des écritures réelles, elles s'élèvent à 55 290 €. Plusieurs points peuvent être soulignés :

- Une enveloppe de 3 000 € est destinée à reverser un trop perçu de taxe d'aménagement (chapitre 10) suite à l'annulation de deux permis de construire déposés en 2017 et 2018.
- Les crédits consacrés aux études (chapitre 20) sont abondés de 89 500 €. Ils doivent permettre de financer une étude de faisabilité en vue de l'installation d'une chaudière bois à l'élémentaire Dhermain (7 000 €), de réaliser une expertise domaniale des bâtiments de la société de transports GIRON (12 000 €) et de lancer une étude sur les schémas de trames d'eau pluviale et d'îlots de fraîcheur sur le territoire de la ville (72 000 €).
- L'enveloppe consacrée aux immobilisations corporelles (chapitre 21) est en baisse de 58 890 €. Ce solde tient compte de l'inscription de crédits supplémentaires pour la réalisation de projets nouveaux et de l'annulation ou du report de certains travaux. Les inscriptions les plus significatives sont les travaux d'enrochement et de sécurisation des berges de l'Allier pour 75 000 € et une enveloppe complémentaire de 48 000 € pour le remplacement et la mise à niveau de la télégestion de la chaudière de l'élémentaire Thonat. Dans une moindre mesure, il est nécessaire d'inscrire 12 030 € pour le remplacement du chauffe-eau des vestiaires de la plaine de jeux ainsi que 19 000 € pour procéder au changement de la chaudière du complexe JL Bertrand. A l'inverse, il convient de noter la restitution des crédits consacrés d'une part, à la démolition-dépollution d'un garage situé boulevard Pasteur pour 170 000 € et d'autre part, à la démolition d'un grange rue de la Perche pour 55 000 €.
- Les crédits affectés aux immobilisations en cours (chapitre 23) sont en hausse de 40 000 €. Plus précisément, il s'agit d'inscrire des crédits de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaudière bois à l'élémentaire Bournel.
- Enfin, il convient de noter la baisse de crédits à hauteur de 18 320 € sur la ligne consacrée à la participation en capital de la dette contractée auprès de l'EPF SMAF pour le portage foncier qu'il assure pour le compte de la commune (chapitre 27).

### **Les recettes :**

Comme pour les dépenses, les écritures d'ordre sont particulièrement majoritaires dans la ventilation des différentes lignes de recettes de la section d'investissement :

- S'agissant des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040), il convient de comptabiliser les amortissements des études et des annonces non suivies de réalisations pour plus de 206 000 €. Les recettes de ce chapitre sont égales aux dépenses de fonctionnement inscrites au chapitre 042.
- Concernant les opérations patrimoniales (chapitre 041) et comme indiqué précédemment, 156 200 € sont inscrits en contrepartie des dépenses d'investissement prévues au même chapitre pour procéder aux intégrations des études et des annonces à l'actif de la commune.
- Compte tenu des recettes d'ordre citées à l'instant et tenant compte des ajustements de dépenses opérés plus haut, le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) peut être réduit de 229 450 €. La recette de ce chapitre est égale à la dépense de fonctionnement du chapitre 023.

Concernant les écritures réelles, elles s'élèvent à 144 000 € :

- Une enveloppe de 180 000 € vient abonder la ligne de recettes consacrée aux cessions d'immobilisations. Cumulés aux 170 000 € déjà inscrits lors du budget primitif, ces crédits doivent permettre de constater la vente du garage situé boulevard Pasteur pour 350 000 €.
- Par prudence, et tenant compte du compte administratif 2019 adopté lors du précédent conseil municipal, la prévision de recette consacrée au FCTVA est réduite de 5 000 € (chapitre 10). L'enveloppe FCTVA devrait alors atteindre un peu plus de 370 000 €.
- Enfin, l'enveloppe d'emprunt inscrite au budget primitif peut être réduite de 31 000 €.

## **LE FONCTIONNEMENT : 297 430 €**

### **Les dépenses :**

Comme pour la section d'investissement, les crédits se répartissent entre opérations d'ordre d'un côté et opérations réelles de l'autre.

S'agissant des écritures d'ordre, nous retrouvons la contrepartie des recettes inscrites en section d'investissement. Ainsi, le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est en baisse de 229 450 € et les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) permettant de constater l'amortissement des études et annonces classées sans suite sont inscrites à hauteur de 206 890 €.

Concernant les écritures réelles, il convient de prendre en compte les observations suivantes :

- Les charges à caractère général sont abondées de 70 320 €. Outre quelques ajustements en plus ou en moins à l'intérieur de ce chapitre, les principales modifications portent sur l'inscription des matériaux consacrés aux travaux en régie pour un peu plus de 20 000 €, sur une enveloppe de 15 000 € supplémentaire pour l'achat de vêtements de travail, sur une somme de 10 000 € affectée aux dépenses ayant trait à la sécurité sanitaire (masques et gel hydroalcoolique notamment) et sur l'augmentation de la ligne de crédit associée aux charges locatives à hauteur de 21 000 € afin de faire face au solde négatif du bilan de gestion de l'OPHIS pour l'année 2019.
- Les autres charges de gestion (chapitre 65) sont en augmentation de 248 010 €. Parmi les lignes de dépenses inscrites, 7 340 € permettent d'ajuster notre participation aux impôts fonciers de l'EPF SMAF pour le portage immobilier qu'il réalise pour notre compte et la subvention d'équilibre au budget annexe des Transports est réinscrite, par souci de concordance, à la même hauteur que la recette prévue sur le budget annexe en question (soit + 25 000 € pour atteindre une subvention d'équilibre de 350 000 €). Enfin, une enveloppe de 211 670 € de subventions exceptionnelles permet comme chaque année de neutraliser la valorisation des mises à disposition de personnel aux associations qui fait l'objet d'une inscription équivalente en recettes de fonctionnement.
- Les charges financières (chapitre 66) sont prévues en hausse de 1 660 €. Il s'agit exclusivement d'ajuster la ligne dédiée au remboursement par la commune des intérêts dus à l'EPF SMAF.

### **Les recettes :**

Concernant les écritures d'ordre, et comme évoqué précédemment, une somme de 66 150 € est inscrite en opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042) pour valoriser le coût des travaux en régie supplémentaire.

S'agissant des recettes réelles, elles portent sur 231 280 € :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) qui comptabilisent les remboursements sur rémunérations pris en charge par l'assurance du personnel sont abondées de 10 550 €.
- Les recettes des produits des services (chapitre 70) sont augmentées de 221 170 €. En lien avec les explications présentées précédemment, 211 670 € sont consacrés à la valorisation des mises à disposition de personnel aux associations. Cette recette s'accompagne cependant d'une subvention exceptionnelle du même montant afin de soutenir les associations concernées. En outre, une recette de 9 500 € est attendue au titre du remboursement par l'assurance d'un sinistre constaté au complexe JL Bertrand.
- Enfin, les produits exceptionnels (chapitre 77) présentent un solde négatif de 440 €. Il s'agit de constater d'une part, la baisse de recettes liées au bilan de gestion de l'EPF SMAF pour 8 940 € et d'autre part, de comptabiliser une recette nouvelle liée à la délivrance de certificat d'énergie pour 8 500 €.

En définitive, ce projet de décision modificative ne modifie que très légèrement le budget primitif 2020 (+ 2,99 % pour la section d'investissement et + 1,23 % pour la section de fonctionnement). Ce constat est d'autant plus vrai que les opérations d'ordre représentent plus d'un tiers des inscriptions budgétaires de cette DM.

Outre plusieurs projets significatifs tels que les études d'urbanisme visant à végétaliser et à adapter la ville aux évolutions climatiques ou les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, il s'agit avant tout d'ajuster les crédits au plus près des besoins et de tendre à une transparence financière qui tient compte de la réalité de l'exécution budgétaire.